Formation Représentant de Proximité (RP) — Exercer son Rôle au Plus Près des Salariés

REF : CSE.109 • Formation Sécurité au Travail • Bordeaux & Nouvelle-Aquitaine

Durée	Effectif	Niveau	Modalité
7h	1-12	Débutant	Présentiel

Objectif de la formation

Cette formation d'une journée prépare les représentants de proximité à exercer pleinement leur fonction. Créé par accord d'entreprise au sein du Comité Social et Économique, le représentant de proximité agit au plus près des salariés, sur le terrain, là où le CSE central est parfois éloigné. Les participants apprennent à situer leur rôle issu de l'accord collectif, à exercer leurs attributions en matière de réclamations et de santé-sécurité, à conduire leurs missions de prévention et à articuler leur action avec le CSE et la commission CSSCT. Dispensée à Bordeaux et en Gironde par FJ Prévention, certifié Qualiopi.

À l'issue de cette formation, vous saurez

- Situer le rôle du représentant de proximité dans l'architecture issue des ordonnances de 2017
- Identifier les attributions du RP définies par l'accord d'entreprise et les distinguer des revendications
- Conduire les missions de prévention : harcèlement, santé, sécurité et qualité de vie au travail
- Pratiquer l'écoute active et le devoir de discrétion dans la relation avec les salariés
- Articuler son action avec le CSE, la commission CSSCT et la ligne managériale

Public cible

- Salariés désignés ou élus représentants de proximité (RP)
- Candidats à la fonction de représentant de proximité
- Membres du CSE assurant également un mandat de proximité
- Responsables RH accompagnant la mise en place des représentants de proximité

Prérequis

- Être désigné représentant de proximité ou candidat à cette fonction
- Aucune connaissance juridique préalable requise

Accessible aux personnes en situation de handicap

Programme détaillé

Jour 1 : Rôle, attributions et relations du représentant de proximité

De la réforme des IRP à l'accord collectif

- Panorama de la réforme : rôles respectifs du CSE, de la CSSCT et des RP
- Le représentant de proximité créé par accord d'entreprise (article L2313-7)
- Désignation, durée du mandat et profil du représentant de proximité
- Distinguer réclamation et revendication

Attributions et moyens d'action

- Les attributions confiées par l'accord d'entreprise
- La présentation des réclamations individuelles et collectives
- Heures de délégation et moyens d'exercice de la mission
- Règles de droit social applicables au représentant de proximité

Missions de prévention propres au RP

- Prévention du harcèlement moral et approche des situations sensibles
- Promotion de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- Écoute active, discrétion professionnelle et posture du représentant
- Propositions d'améliorations organisationnelles concrètes

Relations avec le CSE et le management

- Liens avec le CSE et la commission santé, sécurité et conditions de travail
- Rôle d'intermédiaire facilitateur entre salariés et instances
- Gestion de la relation avec la ligne managériale
- Clarifier objectifs, stratégie et complémentarité des acteurs

Moyens pédagogiques

Supports fournis

- Support de formation projeté et remis
- Livret stagiaire sur le rôle du représentant de proximité
- Fiches pratiques : présentation des réclamations, écoute active, prévention du harcèlement

Méthodes

- Apports théoriques et pratiques actualisés
- Ateliers de mise en situation et jeux de rôle
- Études de cas sur des réclamations et situations de terrain
- Échanges et partage d'expériences entre participants

Matériel requis

- Salle dédiée équipée
- Paperboard et vidéoprojecteur
- Cas pratiques et jeux de rôle adaptés à la fonction de RP

Dispositif de suivi

Avant la formation

- Convocation et programme détaillé
- Questionnaire de positionnement initial

Pendant la formation

- Feuilles de présence émargées
- Évaluations formatives régulières
- Questionnaire de validation des acquis

Après la formation

- Évaluation de la formation à chaud et à froid
- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation
- Accompagnement téléphonique post-formation (30 jours)

Équipe pédagogique

Sophie M. - Juriste en droit social — Formatrice CSE/CSSCT agréée DREETS

Titulaire d'un Master II de droit social, Sophie forme les membres du CSE, de la CSSCT et les représentants de proximité depuis 9 ans. Elle accompagne les entreprises girondines de 11 à 300 salariés — domaines viticoles, PME du BTP, logistique, services — avec une pédagogie fondée sur des cas concrets : présentation des réclamations, écoute des salariés, prévention du harcèlement et articulation avec le CSE.

Parcours d'accès à la formation

1	2	3	4	5
Demande de devis	**Envoi du devis**	**Convention**	**Convocations**	**Formation**
Formulaire, mail ou téléphone	Proposition commerciale	Signature du contrat	Infos pratiques	Début de session

Indicateurs de résultats

Stagiaires formés	Satisfaction	Taux réussite	Délai accès
6+	9.5/10	100%	14 jours

Contact & Inscription

FJ Prévention - Organisme de formation certifié Qualiopi

Email : contact@fjprevention.fr | Tél : 06 75 18 79 76 | Site : www.fjprevention.fr

Financement : OPCO, Plan de formation